

DÉBAT CONTRADICTOIRE INTERACTIF

« LA GOUVERNANCE »

20 NOVEMBRE 2013

DÉBAT PUBLIC

Animateurs :

- Barbara Redlingshöfer, représentant la CPDP
- Avec le concours d'une journaliste

Intervenants :

- Beate Kellenbach-Herbert, Responsable « Ingénierie nucléaire et sûreté des installations », Öko Institut, Allemagne
- Monique Sené, Physicienne nucléaire, chercheuse au CNRS, vice-présidente du comité consultatif de l'ANCCLI
- Bernard Laponche, Ingénieur de l'Ecole polytechnique, consultant international spécialiste de l'énergie, membre de l'association Global Chance
- Thibaud Labalette, Directeur de programmes, ANDRA

Nombre de participants :

La journaliste : Bonsoir et bienvenue à tous dans ce neuvième et dernier débat de la Commission Particulière du Débat Public consacré au projet CIGEO. Le thème de cette soirée est la gouvernance. Nous allons y revenir très vite et définir un peu plus précisément ce terme.

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les invités de ce soir. Avec nous :

- Barbara Redlingshöfer, représentant la Commission Particulière du Débat Public ;
- Thibaud Labalette, Directeur des programmes à l'ANDRA, maître d'ouvrage du projet CIGEO ;
- Monique Sené, Physicienne, vice-présidente de l'ANCCLI, l'Association nationale des comités et commissions locales d'information ;
- Beate Kellenbach-Herbert, Responsable « Ingénierie nucléaire et sûreté des installations » de Öko Institut, un institut d'expertise indépendant basé en Allemagne ;
- Bernard Laponche, Ingénieur et expert indépendant, co-fondateur de Global Chance

Nous allons faire un premier tour de table sur ce thème de la gouvernance. Immédiatement après, nous ferons toute la place à vos questions, celles qui nous sont déjà parvenues sur le site et celles que nous recevons en direct à l'adresse que je vous redonne : question@debat-cigeo.org ou par SMS au 32 321 avec comme mot clé : debat.

La gouvernance, la concertation, c'est aussi savoir comment sont prises les décisions politiques, comment le public peut participer, comment sont établies les expertises. Ce sont bien là les attentes du débat d'aujourd'hui que vous nous précisez, Barbara Redlingshöfer.

Barbara REDLINGSHÖFER, représentante de la Commission Particulière du Débat Public : La CPDP a vraiment voulu ouvrir cet espace de dialogue sur la gouvernance. C'est une thématique sur laquelle le public s'est beaucoup exprimé depuis le début du débat public, surtout dans un cadre qui était en dehors du cadre strict du débat public. Donc, aujourd'hui, nous sommes là afin de permettre que des idées, des opinions, des questions exprimées trouvent un espace au sein du débat pour que cela puisse trouver une place dans le compte-rendu. C'est bien dans la mission de la Commission Particulière du Débat Public de donner la place à l'expression complète et libre du public.

Les thématiques de la gouvernance.

Je rappelle rapidement quelques sous-thématiques sur lesquelles nous voudrions qu'il y ait une discussion :

Le processus décisionnel que contient le débat 2005/2006 sur la gestion des déchets radioactifs, mais aussi ce débat CIGEO de 2013, dont ce soir : qui prend les décisions et comment ?

La participation du public : la concertation et l'après-débat. Je rappelle que le maître d'ouvrage est tenu d'organiser la concertation suite à ce débat public pour quatre à cinq ans : comment le public voudrait-il que cela se passe ? Quelles sont les propositions qui peuvent être formulées ?

L'information du public qui est une condition de base de pouvoir participer : qui informe le public ? Comment le public souhaite-t-il être informé ?

L'expertise : l'IRSN, dans son baromètre 2013 a établi que 90 % de la population souhaite une expertise pluraliste, qui ne contient pas seulement les experts, mais aussi les parties prenantes. Quid d'une expertise pluraliste ou de structure similaire dans le cas de CIGEO ?

Ce sont les quatre thématiques.

Je souhaite rappeler qu'avec ce débat sur CIGEO nous sommes dans une situation particulière puisque le dossier est effectivement complexe, ce n'est pas un dossier facilement accessible au public. De plus, les experts ne sont pas forcément toujours d'accord sur toutes les questions. Une partie du public qualifie cette situation comme une crise de confiance et se pose évidemment la question : comment gouverner dans une telle situation de crise de confiance ?

J'ouvre ce débat sur ces thématiques. Je pense qu'il va être riche en une heure et demie ; c'est le temps dont nous disposons, je propose donc que nous commençons tout de suite.

La journaliste : Nous allons demander à Beate Kallenbarch-Herbert de nous dire un mot sur comment accompagner les acteurs locaux impliqués dans un projet de grande ampleur et qui concerne tout le monde.

Votre institut a mené plusieurs études sur la façon dont le public est associé ou devrait l'être sur ce type de projet nucléaire. Faites-nous partager votre expérience.

Beate KALLENBARCH-HERBERT, Responsable « Ingénierie nucléaire et sûreté des installations », Öko Institut, Allemagne : Merci beaucoup pour cette invitation.

J'aimerais commencer, si vous le permettez, avec un exemple en Allemagne. Il s'agissait du site de Asse ; il y a eu des problèmes par le passé, aussi bien avec le stockage qu'avec la concertation et le débat public. Pour cette raison, nous avons mis en place une procédure qui permet d'associer la population concernée lorsque l'on cherche des solutions et cela concerne également bien sûr l'information de la population.

En ce qui concerne la participation, nous avons mis en place un groupe de suivi composé d'environ trente personnes, dont les représentants des partis politiques au sein du parlement régional, ainsi que les maires des communes voisines et les représentants d'associations et d'organisations de protection de l'environnement.

Par ailleurs, le gestionnaire de ce projet fait partie du groupe ainsi que des représentants de l'Autorité de contrôle de Basse-Saxe, de même qu'un représentant du ministère fédéral de l'Environnement.

Ce groupe se réunit environ toutes les six semaines afin de discuter, et grâce aux représentants locaux, il a été possible de débattre de manière beaucoup plus intensive du projet et du progrès de ce projet ; nous avons pu mieux discuter que dans le cadre de la procédure officielle.

Nous avons établi tout d'abord cette première règle pour la représentation, mais nous essayons également d'associer la population directement, aussi bien par le biais du gestionnaire que par le biais des autres acteurs. Plusieurs événements, plusieurs rencontres publiques ont été organisés afin que les citoyens puissent s'exprimer et donner leur opinion concernant le projet. Donc, une participation très active de la population.

La journaliste : [...] vu par le maître d'ouvrage, l'ANDRA, Thibaud Labalette.

Thibaud LABALETTE, Directeur de programme, ANDRA : Je suis ce soir ici en tant que représentant de l'ANDRA qui est le maître d'ouvrage, donc le porteur du projet.

Ce qui est très important sur ce projet, c'est la gouvernance, c'est-à-dire : comment associe-t-on les différents acteurs qui ont à exprimer un avis sur le projet, qui sont concernés à différents titres ? Il est très important de comprendre que depuis le tout début du projet, il y a eu cette démarche de concertation et d'association des différentes parties prenantes, que ce soit au niveau local au travers notamment du Comité local d'information et de suivi qui est un peu comparable, j'ai l'impression, au *Blegeit Gruppe* dont vous parliez, qui réunit à la fois des associations, des représentants d'élus, des représentants du public, l'exploitant, l'Autorité de sûreté nucléaire, et qui permet de débattre au niveau local très régulièrement de toutes les questions liées à CIGEO.

Au niveau local, nous avons bien sûr aussi beaucoup d'échanges avec les différents acteurs locaux, que ce soit les élus, les entreprises, les chambres consulaires, le public – l'année dernière, nous avons accueilli plus de 14 000 personnes venues sur le site du laboratoire se renseigner. Et il y a également une gouvernance au niveau national avec différents interlocuteurs, que ce soit au sein de la société civile, avec les associations, en ce moment même avec le débat public, mais également avec d'autres acteurs : nos évaluateurs scientifiques et de sûreté. Le projet CIGEO est un projet extrêmement contrôlé et évalué, il y a donc l'Autorité de sûreté nucléaire, la commission d'évaluation mise en place par le parlement, l'Autorité environnementale et leurs différents appuis techniques. Nous devons également écouter les producteurs de déchets puisque le stockage est conçu afin de répondre à un besoin de prise en charge de leurs déchets radioactifs ; et toutes les instances décisionnelles, que ce soit l'État ou le parlement.

Le rôle de l'ANDRA – on voit bien ce très grand nombre d'acteurs – est de présenter à chaque étape du projet à l'ensemble de ces acteurs où en est le projet, quelles sont les décisions à prendre afin de permettre à chaque acteur, en étant informé, de donner son opinion, son avis, ce qui est important pour lui de prendre en compte et faire en sorte que lorsque les décisions soient prises, elles prennent en compte les différents avis, les différentes attentes qui sont exprimées.

Pour illustrer ce propos, je vais prendre un exemple : la démarche que nous avons mise en œuvre pour choisir en 2009/2010 la zone dans laquelle nous étudions aujourd'hui l'implantation de l'installation souterraine du projet de stockage CIGEO.

Dans la couche géologique qui avait été caractérisée au moyen du laboratoire souterrain, nous avons identifié une zone d'environ 250 km² — une dizaine de communes concernées — dans laquelle nous considérons que la roche avait les mêmes propriétés qu'au laboratoire souterrain. L'enjeu en 2009 était de passer d'une zone de 250 km² à environ 30 km² afin de poursuivre les études, sachant que le stockage nécessite à peu près une quinzaine de kilomètres carrés, voire une vingtaine ou vingt-cinq s'il y avait un stockage éventuel de combustibles usés un jour. La question posée en 2009 était : comment passe-t-on de 250 à 30 km² ?

Nous nous sommes d'abord tournés vers les scientifiques, vers les géologues, pour dire : si vous aviez le choix, où iriez-vous implanter ce centre de stockage en termes de géologie

parce que la couche peut être plus épaisse à certains endroits, etc. ? Ils nous ont donné leurs critères et cela permettrait de passer de 250 à 100 km². Il restait encore une marge de discussions possibles.

Nous avons fait le choix très tôt, dès 2007/2008, de nous tourner également vers les acteurs locaux, les gens qui habitent à proximité immédiate du laboratoire souterrain, en allant les voir et en disant : dans deux ans, nous allons devoir faire une proposition au gouvernement ; nous aimerions que vous nous disiez, selon vous, où devait être implanté éventuellement la zone à étudier pour le centre de stockage ou, au contraire, où faut-il surtout ne pas la mettre et suivant quels critères.

Cette démarche a vraiment été très riche. Elle a été suivie par le Comité local d'information, par les élus, et nous avons reçu un certain nombre d'expressions qui ont été prises en compte pour faire le choix final. Aujourd'hui, si vous regardez dans le dossier du maître d'ouvrage cette zone que l'on appelle la ZIRA (Zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie) vous verrez qu'elle a une forme un peu curieuse. Au lieu d'être un carré, c'est un carré où l'on a retiré un coin, et c'est directement lié, par exemple, à ces démarches de concertation, la commune ayant dit : nous sommes bien conscients qu'il n'y a pas de difficultés particulières d'être en dessus de stockage, mais nous préférons être à l'écart de cette zone-là.

La concertation et associer les différentes parties prenantes à chaque étape du projet est le travail un peu au quotidien que nous faisons depuis le démarrage du projet et l'enjeu pour nous – et l'on voit que de ce point de vue, le débat est extrêmement riche, puisque de nombreux retours sont faits au travers de ce débat public – est la question de la gouvernance pour après. Comment va-t-on prendre les décisions d'autoriser le centre de stockage éventuellement ? De commencer à la construire ? Et l'une des propositions très fortes que l'ANDRA a faites lors du débat public est de proposer dans le cadre de la réversibilité que l'on institue un système de points de rendez-vous réguliers tout au long de la vie du projet, s'il est autorisé bien évidemment, qui permette à tous les acteurs de continuer à exercer un pilotage, un contrôle sur ce projet de stockage. L'idée est d'élargir ce processus de concertation pas uniquement à la sphère d'experts techniques qui nous contrôlent, mais à toutes les composantes de la société qui sont impliquées par le projet et en tout premier lieu les acteurs locaux.

La journaliste : Monique Sené, votre regard de physicienne indépendante sur la concertation en rappelant que vous avez déjà participé à des débats publics, notamment en 2005, c'était sur les déchets à haute activité.

Monique SENÉ, Physicienne nucléaire, chercheuse au CNRS, vice-présidente du comité consultatif de l'ANCCLI : Tout à fait, j'ai effectivement participé à ce débat.

Je voudrais dire que justement, à l'occasion de ce débat, nous n'avons pas vraiment suffisamment tenu compte de ce que les personnes avaient exprimé lors du débat public, et en particulier, toute la partie d'entreposage : comment fait-on pour avoir les déchets ?

Il y avait également un autre point : le suivi. Au niveau de l'ANCCLI, l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information, nous nous étions aperçus que si l'on veut pouvoir discuter avec la population et avec les riverains, mais aussi globalement sur la France, il est nécessaire d'avoir un suivi, c'est-à-dire qu'il faut avoir une possibilité

d'interroger une commission qui a accès aux dossiers et qui peut aider les personnes à comprendre le sujet. Parce qu'autrement, même quand on propose de faire éventuellement un retour sur le sujet tous les dix ans, si l'on n'a pas fait un suivi, cela veut dire que tous les dix ans on redécouvre le sujet parce que les personnes ne savent plus de quoi il s'agit.

Ce qui m'inquiète dans la façon dont les débats publics se passent, c'est le manque d'appui sur la convention d'Aarhus. Je vous rappelle que la convention d'Aarhus a été signée au niveau européen, la France l'a aussi signée, et c'est vraiment une charte pour essayer de faire participer les gens et normalement, faire participer les gens, cela veut dire que l'on commence à leur en parler avant que les décisions soient prises : leur dire que l'on va faire un site de stockage, c'est déjà trop loin, on ne leur a même pas demandé s'ils étaient d'accord et comment on pouvait faire les choses. C'est une première chose.

La deuxième chose : il faut du temps, vous ne pouvez pas faire une explication aussi longue sur un sujet aussi compliqué sans prendre un certain temps. Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir que les personnes demandent de l'expertise pluraliste, c'est-à-dire pas seulement l'exploitant, pas seulement l'IRNS, pas seulement l'Autorité de sûreté, mais une expertise qui soit menée par d'autres. Le CLIS de Bure a fait cela, sauf que la prise en charge de la réponse faite par l'institut américain n'a pas été suffisante et je pense qu'il n'y a pas eu là un dialogue qui a permis vraiment de prendre en charge les nouvelles études qui étaient faites. Je crois qu'il faut laisser comme ouverture la possibilité d'avoir justement des expertises indépendantes.

La journaliste : Nous allons conclure ce tour de table avec un autre expert indépendant, Bernard Laponche, qui est aussi un vieux routier des débats puisque vous avez également participé au débat public en 2005.

Bernard LAPONCHE, Ingénieur de l'École polytechnique, consultant international spécialiste de l'énergie, membre de l'association Global Chance : Jeune, mais routier des débats !

Sur le débat de 2005, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit Monique. Peut-être quelques précisions sur la façon dont a été organisé ce débat.

Le débat classique CPDP, c'est quatre mois. Il y a eu avant une période de préparation très longue, six mois. Trois fois deux mois avec des phases différentes à la fois d'information, d'échanges, construites à la fois par les promoteurs et par les experts critiques. Ce qui permettait d'arriver au débat avec déjà tout un corpus...

La journaliste : Un corpus de questions un peu critiques sur le débat.

Bernard LAPONCHE : Un corpus de questions puisque l'on avait posé au début les hautes activités, puis on l'a élargi à l'ensemble des déchets des matières nucléaires, etc. Cette phase de préparation est extrêmement importante, et là, elle a été menée de façon sérieuse avec des réunions, etc. ; cela s'est plutôt bien passé.

Ensuite, il y a eu la phase de débats qui elle aussi a été organisée, mais en séparant plutôt les auditions du public, les débats scientifiques, etc.

Que s'est-il passé ? En fait, cela n'a pas été tout le temps facile. Il y a eu aussi des oppositions – c'est normal –, également des gens qui ne croyaient pas tellement au débat,

mais cette phase de préparation a tout de même bien arrangé les choses et il y a eu une certaine confiance. C'est là où les choses commencent à mal se passer : il y a eu une certaine confiance et la CPDP et la CNDP reflètent bien ce qui a été dit.

La journaliste : CPDP, Commission Particulière du Débat Public et CNDP, Commission Nationale du Débat Public.

Bernard LAPONCHE : La Commission Particulière mène le débat, fait son bilan, ses conclusions, ses résumés, et la CNDP, à la fin, fait aussi ses conclusions et le président de la CNDP dit en particulier – le texte est assez long :

1/« La population a montré son incrédulité à l'égard des prévisions à long terme. »

C'est très intéressant puisque l'on nous explique tous les matins que l'on a tout prévu jusqu'à 100 000 ans, et le bon sens populaire – après, on peut discuter du bon sens populaire –, mais, l'expression des gens est de dire : qui peut nous dire ce qui va se passer dans 1 000 ans, etc. ? Cela veut dire qu'il y a tout un travail à faire sur cette question-là, qui finalement n'a pas été très claire. On a dit : c'est comme cela, c'est très bien.

2/« De là apparaît une possibilité d'une nouvelle stratégie qui n'est apparemment critiquée par personne – c'est le texte du président de la Commission Nationale –, celle consistant à prévoir dans la loi de 2006 à la fois la poursuite des expérimentations sur le stockage géologique et un prototype à réaliser d'entreposage pérennisé », c'est-à-dire une solution alternative.

Tout le monde se disait, cela a bien marché, voilà la conclusion, il va se passer quelque chose. Terminé, on a eu un entonnoir, on avait un laboratoire de recherches et il n'y en a pas eu d'autres, donc déjà, on n'avait pas respecté la loi. Après, on a dit : l'argile, c'est très bien, donc on arrive à une discussion sur un projet d'enfouissement et on ne parle plus d'entreposage pérennisé si ce n'est pour dire que ce n'est pas bien.

Donc, les gens se considèrent comme floués, d'où la réaction par rapport au débat Commission Particulière CIGEO dans lequel il faudrait tout de même, et c'est dommage qu'il n'y en ait pas ici, avoir l'opinion des locaux sur ce qu'a dit l'ANDRA, parce que la présentation par l'ANDRA est idyllique : on a discuté avec tout le monde, on a vu qu'il fallait enlever un petit coin de telle commune, c'est formidable. Ce n'est pas du tout l'écho que l'on a des locaux ; je ne peux pas parler au nom des locaux, mais il faudrait tout de même qu'ils puissent s'exprimer sur le vécu justement...

La journaliste : Ils vont sûrement s'exprimer par questions, nous le souhaitons fortement.

Bernard LAPONCHE : ... sur le vécu du projet tel qu'ils l'ont vécu.

Transition sur le débat actuel CPDP – gouvernance, avant de passer à la suite des choses. Je pense que la suite des choses, il faudra vraiment y revenir parce que les choses ne vont pas bien.

Pourquoi les choses ne vont-elles pas bien ?

Premièrement, parce que l'on n'a pas respecté ce qui était tout de même la doctrine du débat de 2005, c'est-à-dire qu'il faut prendre son temps. Vous savez qu'un certain nombre d'organisations avaient demandé que l'on ne se précipite pas pour ce débat actuel, puisqu'il

y avait une discussion sur la transition énergétique et que par conséquent il était bien d'éclairer un débat sur les déchets par ce qui aurait été dit par le débat national sur la transition énergétique. On nous a dit non, c'est très pressé, donc on a démarré sans avoir cela.

Deuxièmement, on dit : ce débat a été très difficile parce que des gens ont boycotté, etc. J'ai expliqué pourquoi ils avaient boycotté, parce qu'on les avait eus le coup d'avant, mais de plus, la phase qui s'est déroulée et qui se termine avec la discussion d'aujourd'hui, est pour nous presque la phase introductive du débat 2005, c'est-à-dire une phase d'échanges entre experts, entre les porteurs du projet et des experts dits indépendants.

La journaliste : Critiques ou indépendants.

Bernard LAPONCHE : Et cette phase-là devrait être au préalable au débat en disant : on éclaircit les questions. Pour nous, ce n'est pas un débat public, c'est une phase d'informations contradictoires que l'on peut discuter.

Qu'en ressort-il ? Il en ressort que finalement il reste de nombreux problèmes. Il reste un problème de fond, sur le stockage souterrain lui-même, le principe, avec les problèmes d'éthiques, les problèmes géologiques, etc., et les questions relatives au projet CIGEO lui-même.

Le projet CIGEO lui-même sur lequel il y a de nombreuses interrogations :

- Sur la nature du débat – cela a été souligné par Monsieur Jean-Claude André de la Commission Particulière lors du débat sur les accidents, sur le fait que ce n'était pas un débat, mais un échange d'informations tout à fait utile.
- On a vu apparaître dans certaines séances des problèmes évidents sur la sûreté, etc., d'ailleurs, des études, des expérimentations doivent encore être faites avant que l'on ait un projet à peu près bouclé ; donc pour le moment, le projet n'est pas complet sur le plan industriel.
- Et surtout la question du financement où la séance a été caricaturale puisqu'à la question posée par le Président de la Commission Particulière sur l'ordre de grandeur de l'investissement, on lui a répondu quelques milliards – quelques milliards, cela ne veut rien dire, c'est entre 1 et 100 – alors que l'on sait que la Cour des comptes avait dit : il y a eu une estimation à 16 milliards, une autre à 36, ce qui est tout de même un facteur de 2,5, et l'ANDRA nous dit : peut-être qu'en 2014 on vous donnera un chiffre. C'est inacceptable dans un débat. Si vous proposez un projet, il faut savoir, *grosso modo*, combien il coûte. Peut-être pas à la virgule près, peut-être pas les frais d'exploitation ou le remplacement des pièces de rechange qui nous a occupés pendant cinq minutes...

La journaliste : Nous n'allons pas reprendre du temps pour cela.

Bernard LAPONCHE : Ces deux raisons font que pour moi, il faut reprendre les choses sérieusement en disant : il y a eu une phase d'information contradictoire, il y a tout un problème...

La journaliste : Il faut que le débat public commence maintenant, en fait ?

Bernard LAPONCHE : Il faut discuter au moins de cela, parce que pour le moment, cela ne va pas. Alors, ou l'on dit : si, finalement, cela va bien, mais personne ne pense que cela va bien franchement, et donc il vaut beaucoup mieux se poser, reposer les problèmes, voir ce problème sur le fond et sur le projet, prendre son temps, attendre l'évaluation financière de 2014, attendre toutes les réponses aux questions posées par rapport à l'inventaire, les colis bitumés, etc., et à ce moment-là, on rediscute de la question du stockage souterrain.

La journaliste : Ce premier tour de table est maintenant achevé. Nous allons maintenant passer...

Thibaud LABALETTE : Monsieur Laponche m'a posé quelques questions directement, et je voudrais répondre rapidement, si vous le permettez...

Bernard LAPONCHE : Je répondrai à ce monsieur...

La journaliste : Si vous commencez à parler tous les deux, nous n'allons pas avancer beaucoup.

Thibaud LABALETTE : Je voudrais revenir sur deux ou trois points qui me paraissent très importants.

La journaliste : Très succinctement.

Thibaud LABALETTE : *Le premier point* concernant le débat public de 2005/2006. Monsieur Laponche nous explique un grand consensus sur une solution consistant à étudier le stockage et l'entreposage, et que ce plan avec les études sur l'entreposage ait été interrompu suite au débat de 2005/2006.

Monsieur Laponche a oublié de rappeler qu'en même temps qu'avait lieu le débat de 2005/2006, les autres acteurs, qui ont un avis à donner sur le projet, notamment l'Autorité de sûreté nucléaire, ont rappelé qu'en aucun cas un entreposage de longue durée ne pouvait répondre à l'objectif d'assurer la sûreté à très long terme des déchets radioactifs.

Bernard LAPONCHE : Excusez-moi...

Thibaud LABALETTE : Je termine, Monsieur Laponche, s'il vous plaît, une minute pour expliquer comment nous avons pris en compte cette alternative en 2005/2006, avec effectivement la question : vaut-il mieux faire confiance à la géologie pour la sûreté à très long terme ou à la société ? Et là, nous arrivons au cœur du débat de 2013. Notre proposition est de dire : dans le cadre de la réversibilité, nous avons besoin des deux. Pour assurer la sûreté à long terme du stockage, nous avons besoin de la géologie et du contrôle de la société et c'est ce que nous proposons au travers de la réversibilité.

Le deuxième point sur lequel vous nous interrogez est le calendrier du débat public : pourquoi un débat en 2013 ? Quelle articulation avec le débat sur la transition énergétique ? L'ANDRA a expliqué, quand le débat a été lancé, que nous avons volontairement proposé d'organiser le débat à cette échéance parce que nous sommes à une étape intermédiaire du projet. Nous sommes capables de donner une première vision de ce que pourrait être le projet industriel, et l'intérêt pour nous de ce débat qui apporte énormément d'informations, de retours d'avis sur le projet, est que nous pourrions prendre en compte les suites de ce

débat dans la phase suivante d'études que nous avons à mener pour élaborer un dossier de demande d'autorisation du centre de stockage.

Le fait qu'il y ait eu cette concomitance entre le débat sur CIGEO et le débat sur la transition énergétique, au final, est plutôt une bonne chose puisque cela a permis que l'on fasse remonter la question des déchets radioactifs au travers du débat sur la transition énergétique, et d'appeler l'attention sur le fait que suivant les trajectoires qui seront retenues, cela peut avoir un impact sur l'inventaire du centre de stockage. L'ANDRA a produit une note pour évaluer ces différents scénarios en termes d'impacts sur l'inventaire.

Le troisième point relatif aux coûts est un excellent exemple du débat de ce soir. Monsieur Laponche me reproche de ne pas avoir été plus précis que ce que je pouvais dire la semaine dernière sur le débat relatif aux coûts. J'ai expliqué la semaine dernière que le ministre a la responsabilité au travers de la loi d'arrêter l'évaluation du coût du stockage et de la rendre publique sur la base d'une proposition de l'ANDRA et après avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et le recueil des observations des producteurs de déchets radioactifs. Donc bien évidemment, ce n'est pas le rôle de l'ANDRA de se substituer au rôle du ministre en arrêtant un coût du stockage. Je l'ai expliqué la semaine dernière : pourquoi l'ANDRA prolonge-t-elle l'exercice jusqu'en 2014 ? Parce qu'au travers du débat public, nous voyons que des expressions peuvent avoir un impact sur la conception du centre de stockage et dans son chiffrage.

Je suis un peu désolé que l'on prenne rigueur du fait qu'un maître d'ouvrage veut prendre en compte les suites du débat public avant d'avancer un chiffre précis qui servira de base à la conception industrielle et que l'on détourne l'argument de cette façon.

Monique SENÉ : Quelque chose ne va pas. Le débat public n'est pas cohérent. Actuellement, ce n'est pas un débat public si effectivement on veut discuter avec les gens ; on discute par internet...

La journaliste : Tel qu'il a essayé d'avoir lieu via la Commission Particulière, *in situ*.

Monique SENÉ : Je ne le reproche pas, mais je dis que c'est un problème. Il faut effectivement préparer le débat public avec des études complémentaires, avoir un dossier qui ne soit que celui de l'exploitant n'est pas suffisant et ne permet pas d'avoir le calme nécessaire pour pouvoir engager... il manque de plus, je le répète, le suivi. La fois dernière, il avait été proposé l'entreposage, cela devait être discuté d'une façon correcte. Il n'est pas suffisant de dire : la loi dit des entreposages éventuellement simplement de transition. Cela mérite d'être expliqué, ce n'est pas aussi simple que cela. Il y a des entreposages partout en France, il faut tout de même être honnête vis-à-vis de l'entreposage.

La journaliste : Nous allons avancer un peu sur les questions qui nous arrivent. Les internautes s'impatientent.

Une question directement à la CPDP de Joseph Prodhomme :

« Une minorité agissante a empêché les habitants de la Meuse de participer à des réunions où ils auraient pu poser leurs questions en direct. Quelles dispositions allez-vous prendre pour que quelques voyous parfois hélas ! ceints d'écharpes tricolores n'empêchent pas toute une population de s'informer et de s'exprimer ? Pourquoi ceux qui commandent ces agissements ne sont-ils pas arrêtés et condamnés ? »

Barbara REDLINGSHÖFER : Pour la CPDP, il était hors de question de prendre des mesures du genre avoir recours aux forces de l'ordre. Cela a été très clair. Pour nous, le débat public est un débat pour le public, avec du public, et donc isoler une partie qui gênerait, quel que soit le motif, n'a jamais été une option. Je peux donc répondre très clairement à ce sujet.

Une fois ce débat terminé, il peut y avoir dans le futur d'autres débats publics qui peuvent susciter ce même comportement de la part du public, ce ne sera plus de la responsabilité de la CPDP de gérer cela, mais la CNDP a tout à fait conscience qu'il y aura dans le futur à prendre cela en compte.

La journaliste : Une question un peu incidente à celle-là :

« La commission d'Aarhus prévoit-elle des sanctions pour ceux qui empêchent la concertation avec la population en perturbant les réunions publiques ? »

Monique SENÉ : Non, elle explicite simplement la façon dont cela doit être fait, c'est-à-dire une concertation très en aval du projet, une mise sur la table de toute la documentation, puis effectivement, la prise en compte des remarques dans le temps, le temps de faire tous les débats, et pour finir, avoir un suivi correct de toute cette procédure de façon à ce que la population puisse intervenir à différents moments, mais en ayant un dossier construit. Elle a besoin de cela. Il faut effectivement prévoir un certain financement afin que justement elle puisse demander des expertises, etc. Mais elle n'est pas répressive.

Thibaud LABALETTE : En complément de ce que vient de dire Madame Redlingshöfer, je voudrais rappeler que le Comité local d'information et de suivi du laboratoire souterrain doit, dans ses missions fixées par la loi, organiser aussi la concertation au niveau local autour des sujets liés au stockage et à la gestion des déchets radioactifs. À ce titre, le CLIS organise très périodiquement des débats sur les différents sujets liés au projet CIGEO, qui permettent aussi aux acteurs locaux de faire remonter leurs questions et leurs interrogations par rapport au projet.

Monique SENÉ : Je suis tout à fait d'accord, mais je vous rappelle que le CLIS a émis des réserves et a demandé une série d'études complémentaires justement afin de pouvoir mieux informer la population. Ceci dit, il y a des débats au niveau du CLIS, c'est clair, il y a les élus qui protestent, etc. Nous les avons reçus au niveau du Haut Comité à la transparence, et ils posent effectivement une série de questions et disent que l'on n'a pas répondu à leurs questions, et qu'on ne les a pas suffisamment sollicités.

La journaliste : Pas répondu, pas écouté. Une question nous arrive par mail. Franck Morales nous demande :

« Comment l'ANDRA va-t-elle tenir compte des avis et des remarques formulées durant le débat public ? »

Thibaud Labalette nous répond, ensuite les autres donneront leur sentiment. Comment allez-vous en tenir compte ?

Thibaud LABALETTE : En termes de méthode, il faut rappeler que suite au débat public, la Commission Particulière et la Commission Nationale du Débat Public vont produire deux documents qui s'appellent le compte-rendu et le bilan du débat public dans un délai de deux

mois après la fin du débat public. Ensuite, le maître d'ouvrage, l'ANDRA, sera amené dans un document formel à indiquer quelle suite elle donne au débat public.

Bien sûr, nous sommes extrêmement à l'écoute de tout ce qui se dit depuis six mois sur le débat, et nous voyons qu'énormément de questions sont posées, relatives à la gouvernance, relatives à l'insertion territoriale du projet. Il y a beaucoup de cahiers d'acteurs très précis avec des idées très précises, des expressions d'attentes très précises, si CIGEO devait être mis en œuvre, sur les conditions qui devraient accompagner son déploiement. On entend aussi des questions comme : suivant quel rythme va-t-on passer du laboratoire au stade du démarrage du centre de stockage ? Typiquement, cela fait vraiment partie des questions auxquelles nous commençons à réfléchir aujourd'hui et dans lesquelles au premier semestre 2014 nous indiquerons comment elles vont modifier le projet. Aujourd'hui, je suis convaincu que le projet suite au débat public aura évolué par rapport à ce que nous présentions en entrée de débat public et de ce point de vue, nous avons vraiment le sentiment que ce débat apporte beaucoup d'éclairages nouveaux et complémentaires des réflexions que nous avons déjà pu mener par le passé.

La journaliste : Bernard Laponche, vous n'avez pas l'air tout à fait d'accord.

Bernard LAPONCHE : Je parle d'autre chose. J'ai entendu cela plusieurs fois.

La journaliste : Éclairez la lanterne de nos internautes qui écoutent ce que vous dites les uns et les autres.

Bernard LAPONCHE : J'éclaire la lanterne. Le sujet du débat n'est pas tellement de dire à l'ANDRA qu'il faudrait modifier telle ou telle chose, ce sera fait – admettons ; c'est la discussion sur la pertinence de ce projet. L'ANDRA est un exécutant, on lui a demandé de faire un projet de stockage souterrain. S'il s'avère que ce projet n'est pas pertinent, et que même le stockage en profondeur n'est pas pertinent, ce n'est pas une question de modification du projet, c'est une question de ne pas faire ce projet.

Les conclusions du débat s'adressent aux décideurs, pas seulement à l'ANDRA.

Thibaud LABALETTE : Je rejoins Monsieur Laponche. Effectivement, j'ai parlé...

La journaliste : Il serait bien de dire que tout n'est pas joué.

Thibaud LABALETTE : Ce que dit Monsieur Laponche est très important.

La journaliste : Vous nous dites les uns et les autres, y compris vous Monsieur Labalette : ce n'est qu'un projet.

Thibaud LABALETTE : Effectivement. Aujourd'hui, le projet n'est pas décidé, nous l'avons bien expliqué pendant le débat. Nous avons une phase d'études ; à un moment donné, l'ANDRA déposera une demande d'autorisation qui sera instruite, et si l'on estime que le projet ne peut être décidé, on ne le fera pas.

Ce que dit Monsieur Laponche est important. Effectivement, outre l'ANDRA qui indiquera à son échelle quelles modifications il peut y avoir sur le projet, d'autres suites relèveront de l'État, à la fois au niveau du schéma interdépartemental de développement du territoire, où c'est vraiment l'État, en concertation avec les acteurs locaux, qui étudie les différents aménagements à réaliser, si CIGEO devait être mis en œuvre. Donc, là, la gouvernance

n'est pas au niveau de l'ANDRA, mais au niveau de l'État et des acteurs du territoire. Le deuxième élément fondamental est qu'il ne faut jamais oublier que suite au débat public et au dépôt de la demande d'autorisation, une loi sera votée par le parlement afin de fixer les conditions de réversibilité. Donc, le dossier CIGEO va repasser, après 2006 devant le parlement. Tout ce qui est débattu dans le cadre du débat, y compris l'opportunité du projet – il y a eu des séances dédiées à ce sujet autour de la même table – sont des questions qui vont alimenter la préparation de ce futur rendez-vous parlementaire.

Bernard LAPONCHE : Le décret d'autorisation est une responsabilité de l'État.

La journaliste : Une question par SMS à ce sujet.

« Le gouvernement peut-il tout arrêter ? »

Bernard LAPONCHE : Oui. Il peut ne pas donner l'autorisation.

Thibaud LABALETTE : Tout à fait.

Monique SENÉ : Il peut réclamer des choses supplémentaires et même dire qu'il n'est pas d'accord.

La journaliste : Beate Kallenbach-Herbert, vous vouliez intervenir à ce propos.

Beate KALLENBACH-HERBERT : Je crois que cette discussion à l'instant même concernant les résultats – c'est toujours un petit le cas dans les enquêtes publiques –, c'est toujours la question de base : discute-t-on encore afin de savoir si oui ou non le projet va être réalisé, ou parle-t-on déjà de l'exécution de la réalisation ? Bien sûr, il y a aussi différents destinataires. Les questions du comment devront être adressées à l'ANDRA et la question du oui ou non est une question que l'État, le gouvernement doit prendre. C'est donc une question fondamentale et il faut retourner aux choses fondamentales. Apparemment, j'ai l'impression que ce que l'on doit discuter aujourd'hui n'est pas clair pour tout le monde.

La journaliste : Discuter, vous nous dites, sur deux plans à la fois : le plan technique du projet et le plan : est-ce un bon projet ? C'est ce que vous nous dites aussi, Bernard Laponche.

Bernard LAPONCHE : On peut prendre l'exemple du réacteur européen, c'était la même chose. Il y avait à la fois la discussion sur la qualité de l'objet : ce réacteur est-il bien conçu ? Monique a beaucoup travaillé là-dessus ; il y avait aussi l'opportunité de faire ou non un réacteur supplémentaire de 1 500 mégawatts, etc. C'est un peu la même chose : des remarques ou des contradictions s'adressent à l'ANDRA sur des points concernant le projet lui-même et sa valeur, je dirais en tant qu'ingénieur, et des points s'adressent à une décision politique sur l'opportunité du stockage en profondeur, sur l'opportunité de le faire là. Des choses qui sont des décisions de l'État.

Les deux choses se discutent, c'est vrai.

Thibaud LABALETTE : Et sont discutées dans le cadre du débat. Il est extrêmement intéressant que l'on voie bien que, le jour où le dossier va remonter au niveau du parlement pour décider s'il faut engager ce projet et si oui, à quelles conditions en matière de réversibilité, sa décision aura été éclairée par tous les avis qui auront été exprimés au débat

public et cela permettra de fonder la décision au vu d'analyses de ces différents points de vue qui ont été donnés.

Bernard LAPONCHE : À condition qu'il y ait un vrai débat public. Je pense que ce que l'on a eu depuis quelques mois ne suffit pas par rapport aux questions qui sont posées. Il faudrait vraiment qu'un débat public soit organisé.

Monique SENÉ : Il y a un gros problème, et c'est pour cette raison, d'ailleurs, que ce débat a du mal à se faire : on a parlé du débat de Flamanville, il s'est trouvé que l'on n'a pas du tout écouté le fait que les personnes, d'une part, se battaient aussi dans un autre débat public contre la ligne à haute tension, et que finalement, ce qu'on leur a proposé c'est un réacteur à Flamanville. C'est tout. Et cela avait été décidé, effectivement, par le parlement, le gouvernement, etc. Il y avait eu une discussion sur un programme énergétique qui incluait ce réacteur.

Là, c'est vrai qu'*in fine* le gouvernement peut effectivement écouter et éventuellement demander de nouvelles modifications. Mais, bien sûr, cela demandera de toute façon une nouvelle consultation parce que c'est cela le problème. Il est clair que cela ne marche pas à cause du fait que c'est trop axé sur un document qui est ce que le parlement va voter et le dossier de l'exploitant. Je crois qu'il faut plus de données pour élargir le débat.

La journaliste : Une question nous arrive par mail et s'adresse directement à Monsieur Laponche :

« Pour Monsieur Laponche, le parlement de la République n'a-t-il pas le droit de prendre une position différente de ce qui s'est dit dans un débat public ? »

Je ne suis pas sûre que ce soit vraiment ce que vous ayez dit.

Bernard LAPONCHE : Non. Le parlement est autonome, heureusement, il peut prendre des décisions. Je pense qu'un parlement qui se respecte, ce sont quand même les élus du peuple, s'il y a eu un débat bien fait qui arrive avec un certain nombre de recommandations dont le président de la CNDP de l'époque avait dit, en gros, que tout le monde était d'accord que cela valait le coup de regarder des alternatives, je pense que le parlement aurait dû mieux refléter les résultats du débat. Je pense que cela n'a pas été discuté au fond au sein du parlement, que les élus ne se sont probablement pas assez intéressés à ce sujet. On leur a dit : le stockage souterrain, c'est très bien, c'est une bonne idée, et je crois que le débat actuel pourrait mieux éclairer les élus, c'est-à-dire apporter des éléments à la fois sur la réalisation pratique des choses, et sur les problèmes de fond que cela pose, sur le plan éthique, international, etc. Donc, le parlement est tout à fait habilité à modifier ses opinions et il peut y avoir une loi, d'autres décisions que celles qui ont été prises par le passé.

Thibaud LABALETTE : En complément, je voudrais signaler dans le livre blanc de l'ANCCLI un travail intéressant qui a consisté à regarder comment les différentes recommandations issues du débat public 2005/2006, s'étaient traduites dans le cadre de la loi prise en 2006 à travers la mise en place d'un plan national de gestion des déchets radioactifs, d'un débat public en 2013 sur la transition énergétique, sur la réversibilité, sur l'expertise, sur un certain nombre d'aspects.

Je voudrais aussi rappeler qu'effectivement le parlement a fait le choix en 2006 de retenir en solution de référence la solution du stockage réversible profond, donc qu'il a acté ce principe

afin de ne pas reporter sur les générations futures la responsabilité de trouver des solutions pour gérer les déchets radioactifs ; il a demandé à l'ANDRA de poursuivre ces études en vue de pouvoir déposer un dossier de demande d'autorisation. Le parlement n'a pas décidé en 2006 de créer le projet CIGEO. C'est bien l'objet des étapes d'instructions qui viendront après 2015.

Je voudrais aussi rappeler que le parlement en 2006 a poursuivi les études sur les différents axes de recherche qui avaient été institués par la loi de 91 et en particulier sur l'entreposage. Il a confié la mission à l'ANDRA de poursuivre la recherche sur ces différents sujets et l'ANDRA, dans le cadre du débat public en 2013, a produit le bilan des études qu'elle a menées depuis 2006 sur ce sujet où nous avons notamment investigué des questions liées à la durabilité des entrepôts, à leur polyvalence. Je signale également que récemment il a été inauguré sur le site de La Hague un nouvel entreposage par AREVA qui se fonde sur ce travail et qui inclut un certain nombre d'innovations pour allonger la durée de vie de cet entreposage.

La journaliste : Vous vouliez répondre, Monique Sené ?

Monique SENÉ : Je le remercie de dire du bien de l'ANCCLI ! Ceci dit, nous avons tout de même quelques réticences et si nous avons fait un bilan dans un grand cahier de 20 pages, c'est justement pour bien montrer quelles questions se posent les commissions locales et quels sont les documents nécessaires. C'est clair. Tout n'est pas rose.

La journaliste : Nous n'avons jamais dit que tout était rose, je vous rassure.

Isabelle Haume nous demande :

« J'aimerais savoir, si CIGEO est autorisé, quel moyen y aura-t-il pour vérifier que tout se passe bien ? »

Thibaud Labalette, que peut-on dire de cela ? Quels sont les moyens de vérification que tout se passe bien ?

Thibaud LABALETTE : Si CIGEO est autorisé, l'ANDRA aura la responsabilité de la sûreté de l'installation en tant qu'exploitant nucléaire. L'ANDRA devra démontrer bien évidemment dans le dossier de demande d'autorisation qu'elle maîtrise l'ensemble des risques liés à l'installation ; il faut également savoir que l'ANDRA devra demander, avant que l'on puisse accueillir un premier colis de déchets radioactifs dans CIGEO, s'il est construit, une autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire pour pouvoir commencer ces étapes. Après, comme toute installation nucléaire, il y aura des réexamens périodiques de sûreté au moins tous les dix ans sur l'installation.

Le contrôle de CIGEO ne s'arrête pas là puisque bien évidemment la Commission d'évaluation mise en place par le parlement continue à examiner l'ensemble des études de recherche sur le stockage géologique. L'ANDRA a proposé que pendant toute la vie du projet on fasse un point également sur la poursuite de la recherche sur les autres axes de gestion de déchets radioactifs potentiels pour alimenter les décisions qui seraient à prendre en compte au fur et à mesure de l'exploitation de CIGEO.

Le troisième point sur lequel vous allez peut-être revenir ensuite : outre l'ensemble des évaluateurs qui sont des personnes qui nous contrôlent sur le plan institutionnel, il y a

également le rôle des expertises pluralistes et à ce titre-là, je voudrais signaler, par exemple, que les commissions locales d'informations ont un rôle également dans la surveillance des installations. Par exemple, la CLI du centre de stockage de l'Aube où l'ANDRA a un centre de stockage en surface implanté, a mandaté récemment deux expertises d'un laboratoire de contrôle indépendant qui s'appelle l'ACRO ; ils ont confirmé les données en matière de surveillance que présentait l'ANDRA. La CLI du centre de la Manche a également commandé le même type d'analyses à l'ACRO sur l'analyse du contrôle des eaux souterraines. Cela a permis d'identifier qu'il y avait encore des points de débats sur ces sujets-là et les travaux vont se poursuivre.

Je trouve que c'est un exemple intéressant pour montrer le rôle de l'ensemble de ces acteurs et le rôle du contrôle de la société sur ce point.

Monique SENÉ : C'est sûr, effectivement des expertises sont menées, mais en ce qui concerne le site Manche, il y a des problèmes et ce n'est pas encore résolu. D'où vient le tritium, etc. ? Là, il y a beaucoup d'études à faire.

C'est toujours la même chose : un ensemble d'études sont faites par l'ANDRA, etc., mais quand ce site va ouvrir, on dit que l'on va en faire un site finalement de laboratoire puisque l'autre laboratoire n'est pas à la bonne profondeur. On va commencer par tester un certain nombre de choses. Il n'empêche qu'il y a eu tout de même de grosses réserves sur l'inventaire prévu pour être mis dans ce site. Ce que l'on sait, c'est qu'effectivement on n'y mettra pas – et c'est ce qui est en entreposage justement à La Hague – ce qui contient les hautes activités et vies longues avant au moins 50 ans, cela veut dire vers 2070, 2080, sinon on abîmerait l'argile.

D'autre part, des études sont faites par l'institut de radioprotection et sûreté nucléaire. Ces études qui se font à Tournemire, et qui sont en cours depuis 20 ans, montrent qu'en 20 ans, ils ont encore beaucoup de détails à mettre au point sur ce qu'ils font. Et en particulier, ils ont mis en place des analyses de tous les forages que l'on peut faire et il est certain que l'ANDRA n'a pas encore utilisé ces données. Et ce sera très important pour la suite, savoir si l'on peut faire quelque chose par le fond au niveau de CIGEO.

C'est un peu ennuyeux parce qu'on a l'air de dire : il n'est pas décidé, et on n'arrête pas d'en parler comme s'il était déjà existant. Le stockage profond demande une étude beaucoup plus approfondie que ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

La journaliste : Justement, n'est-ce pas une raison pour que l'on continue à faire des études sur la faisabilité, j'allais dire les choses techniques, en même temps que l'on continue de s'interroger sur la pertinence du projet ? Parce que nous parlions à l'instant de faire deux niveaux de questionnements.

Monique SENÉ : On peut le faire, mais il y a le laboratoire. Le laboratoire permet au moins de tester, justement la fermeture des alvéoles, permet de faire toute une série de choses.

La journaliste : Le laboratoire qui existe déjà.

Monique SENÉ : Qui existe déjà. Parce que dans l'autre, on teste éventuellement de vrais colis, mais c'est tout. Ce qui m'ennuie avec cela, c'est que de toute façon il y aura des entreposages, parce que vous serez bien obligés d'amener vos colis et les descendre par le fond. S'il y en a un qui n'est pas conforme, vous allez être obligé de le refaire, parce que le

renvoyer dans ses foyers paraît difficile. Donc, là, vous avez forcément une installation dont il n'est pas vraiment question.

Croire que tout sera parfait, c'est impossible. Donc, il faudra bien le faire.

La journaliste : Cela fait un petit moment que Beate Kallenbach-Herbert voudrait intervenir. Je voudrais lui laisser la parole, je suis sûre que Monsieur Laponche prendra la parole par la suite.

Beate KALLENBACH-HERBERT : Oui, la question a été posée : quand on a l'autorisation pour l'entreposage géologique, on ne peut pas dire pour le moment on a l'autorisation, on sait tout, l'installation est sûre et c'est comme cela, parce qu'au moment de l'établissement de l'entrepôt final, on va gagner évidemment des connaissances sur la géologie pendant l'opération de l'installation. C'est donc un processus où en permanence on apprend encore des choses, et des problèmes qui existent encore sont toujours ouverts. La preuve que la sécurité va continuer une fois que l'autorisation a été donnée. Justement, c'est le processus réversible qui est tellement important pour un entrepôt final. Une fois l'autorisation retenue, l'accompagnement régional doit continuer dans tous les cas. Ce que Monique a dit, la possibilité pour les régions d'avoir des expertises et nommer des experts qui ont leur confiance est un point très important parce qu'après l'autorisation, il va toujours y avoir des questions et il sera important que ces questions soient traitées activement par toutes les parties prenantes et donc, il faut évidemment aussi la base financière pour commander de telles expertises. Il y a donc encore beaucoup de choses à faire après l'autorisation.

Bernard LAPONCHE : Cette question est la clé. Depuis au moins une demi-douzaine de débats, cette question de l'expertise critique est posée en France.

Tout ce que vous nous dites est juste, il y a l'IRSN, etc., mais ce sont des institutionnels plus ou moins liés à l'État : EDF, AREVA, la Direction générale de l'énergie, l'ANDRA, l'ASN, l'IRSN. Même si l'on considère que chacun fait bien son travail...

La journaliste : Ils n'ont pas tout à fait ni le même statut ni la même vocation.

Bernard LAPONCHE : Il y a tout de même des passerelles, y compris au niveau des personnes. Je ne critique pas ce qu'ils font, je dis qu'il faut qu'à l'extérieur des capacités scientifiques et techniques puissent analyser les dossiers, que ce ne soit pas entre minuit et trois heures du matin, mais que ce soit une fonction de bureau d'études ou d'experts, et donc qu'il y ait des moyens financiers. C'est vrai pour CIGEO, mais c'est vrai aussi pour les centrales nucléaires. C'est-à-dire, au niveau des régions, vous avez dix-neuf centrales, la plupart des gens qui sont autour n'ont pas la capacité d'analyser un accident, d'analyser une décision de l'Autorité de sûreté, y compris faire des propositions.

On échange, on discute, mais il faut qu'une capacité critique extérieure, reconnue, puisse étudier les dossiers, conseiller les élus locaux ou même nationaux à qui ils s'adressent. Ils vont s'adresser aux mêmes qui vont leur dire, en gros, tout va bien, ce qui est normal. L'ANDRA ne va pas dire que ça ne va pas, etc. Il faut donc qu'il y ait quelque part des instituts, y compris, pourquoi pas, des instituts étrangers. Ce que l'on ne fait pas en France ; on ne demande pas à Öko Institut de faire une analyse très précise du projet CIGEO, par exemple. J'aimerais autant que ce soit des Français, mais cela ne me gênerait pas du tout que ce soit des Allemands. Ce n'est pas dans les mœurs, dans le système français qui est

tout de même très étatique, très centralisé, que l'extérieur ait la capacité et les moyens y compris financiers de faire des études critiques qui soient du même niveau scientifique que ce qui est proposé par les promoteurs. Donc, on est toujours en décalage, c'est clair, et les populations ont du mal – de temps en temps, elles demandent une expertise, mais c'est presque exceptionnel. Vous avez cité l'ACRO. L'ACRO a des moyens extrêmement réduits. Donc, de temps en temps l'ACRO peut intervenir ou la CRIIRAD ou le GSIEN. C'est minuscule, c'est une alouette, un cheval.

Thibaud LABALETTE : Pour compléter le propos, si je reprends l'exemple que j'avais pris en introduction de l'étape en 2009/2010 où il avait fallu choisir la zone d'implantation souterraine, après tout le travail que je vous ai décrit, que s'est-il passé ? L'État, avant de prendre la décision pour valider la zone qui était proposée par l'ANDRA a non seulement pris l'avis des différents élus concernés par le projet, mais a également demandé outre l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et de la Commission nationale d'évaluation, l'avis du CLIS (Comité local d'information et de suivi) et ce même CLIS s'est appuyé sur une expertise d'un bureau d'études complètement indépendant américain qui s'appelle l'IER dans son analyse.

Je vous rejoins sur le fait que l'expertise doit être plurielle. C'est en contrôlant tous les regards que l'on a le maximum d'assurance sur le fait que le travail est bien fait et que l'on n'a rien oublié. Ce que je peux vous certifier en tant qu'exploitant c'est que les gens qui nous évaluent – l'IRSN, l'Autorité de sûreté nucléaire, la Commission nationale d'évaluation, le groupe permanent d'experts, l'Autorité environnementale – sont des gens sans aucune complaisance avec nous, qui nous posent des questions extrêmement précises et qui ont des attentes très précises pour le dossier que nous devons remettre en 2015. Très clairement, si l'ANDRA n'a pas répondu à toutes leurs questions quand on demandera l'autorisation de construire le centre de stockage, ils nous demanderont sur ces points-là de compléter notre dossier et l'ANDRA retournera à ses études.

Ce qui m'intéresse dans le débat que nous avons ce soir et dans les expressions qui sont venues, c'est que nous sommes au cœur du sujet. Si cette installation est mise en œuvre, si la décision est prise à l'horizon 2019/2020 de commencer à construire CIGEO, comment, dans le temps, contrôle-t-on pendant 100 ans ? Il est très atypique d'avoir une installation qui va se construire pendant 100 ans, et nous sommes tout à fait conscients que nous travaillons sur des enjeux extrêmement importants en termes de sûreté après fermeture, de sûreté en exploitation.

Ce que nous proposons à travers de la réversibilité : pour nous, la réversibilité est aussi une façon de placer le projet CIGEO sous le contrôle de la société. C'est-à-dire, en plus de toute la strate d'expertises publiques – et je rappelle que l'ASN, l'IRSN sont des organismes indépendants ; je pense que personne ne peut dire qu'ils ne le sont pas. Régulièrement, ils prennent des positions très fortes sur certains sujets qui sont les leurs – l'innovation que nous proposons, c'est essayer d'élargir ces rendez-vous que nous proposons de programmer tout au long du stockage, aux différentes composantes de la société dont nous venons de parler afin d'assurer ce contrôle.

Pour conclure, je vais prendre l'exemple du risque incendie. C'est un risque important que l'on a à gérer dans une installation souterraine, qui plus est dans laquelle on va stocker des déchets radioactifs. Dès aujourd'hui, les pompiers de Meuse et de Haute-Marne sont associés aux études que nous sommes en train de faire. En plus de tous les experts

pompiers au niveau national qui sont des spécialistes des tunnels, etc., eux regardent aussi l'installation sous l'angle : si un jour je dois intervenir dans cette installation, je veux qu'il y ait les équipements qui me permettent de le faire de manière complètement sûre. Là aussi, c'est intéressant, nous avons perçu dans nos échanges avec les acteurs locaux – là, je parle vraiment des personnes qui habitent en Meuse et Haute-Marne – que le fait de savoir que leurs experts, les pompiers locaux, etc., auront aussi leur mot à dire sur le projet – je rappelle que les pompiers donnent un avis avant qu'on puisse autoriser la mise en service d'une installation – donc qu'ils pourront dire non, nous ne sommes pas d'accord, d'où l'importance de les associer en amont, c'est aussi une façon d'impliquer les expertises locales pour le contrôle de ce projet.

La journaliste : Beate Kallenbach-Herbert, je voudrais avoir un petit éclairage de votre part. Votre institut mène énormément d'expertises dans divers domaines. Voyez-vous une grande différence entre ce qui se pratique en Allemagne et ce qui se pratique en France ? Y a-t-il des choses dont vous pourriez nous faire bénéficier que l'on ne fait pas assez en France et que l'on pratique chez vous ?

Beate KALLENBACH-HERBERT : Effectivement, en ce qui concerne les installations nucléaires, le mode d'organisation entre l'Allemagne et la France diffère un peu.

En Allemagne, beaucoup d'instituts ou d'organismes travaillent pour l'Autorité. En France, souvent ces études sont réalisées par l'Autorité elle-même. Je ne dis pas que tel ou tel système est meilleur que l'autre, mais il s'agit aujourd'hui d'associer la population et de donner la possibilité à la population d'interroger ces experts. En Allemagne, cela signifierait que la population ne s'adresserait pas aux mêmes organismes qui ont fait les expertises pour le gouvernement, mais on s'adresserait plutôt à d'autres organismes qui travaillent plutôt pour la population, les associations, etc. C'est ainsi que nous avons procédé pour le centre de stockage de Asse. À l'époque, la région avait nommé trois experts et ces trois experts n'avaient jamais travaillé auparavant ni pour le gouvernement ni pour l'Autorité. Peut-être avons-nous aussi plus de choix au niveau des experts, mais c'est vrai que c'est délicat. Il serait peut-être utile de mettre au point une équipe internationale et faire venir des experts de l'étranger.

Monique SENÉ : Les Commissions locales essaient effectivement dans leurs associations de faire un certain nombre d'expertises. En particulier à propos de Fukushima, justement, des études ont été menées par des équipes de sociologues sur la problématique du facteur humain, et cela a été fait en dehors finalement des instances officielles.

La journaliste : On nous demande aussi :

« Quel sera le rôle de la CLIS après le débat ? Aura-t-elle toujours un rôle pendant et après la construction de CIGEO ? »

Monique SENÉ : Normalement, elle est strictement dans la loi. La CLIS, c'est très particulier par rapport aux Commissions locales d'information en ce sens qu'un budget lui est attribué dans la loi et lui a permis, justement, de faire faire un certain nombre d'études scientifiques par cet institut américain entre autres. De plus, elle a fait faire une étude sur la géothermie par un institut suisse. Là aussi, il y a une polémique : l'institut suisse a émis un certain nombre de conclusions qui demandent vraiment une étude complète parce que dans l'état

actuel des choses, compte tenu des données qu'ils avaient, ils ne pouvaient même pas terminer leur étude. Il y a donc beaucoup de choses à faire.

La journaliste : Vous parlez d'études complètes, l'internaute par SMS nous dit :

« Combien de temps de recherches faut-il, selon Madame Sené ? Vingt ans ? A-t-on déjà fait comparable travail dans l'histoire ? »

Certainement pas, mais combien de temps de recherche faudrait-il ?

Monique SENÉ : Pour faire une étude géothermique ?

La journaliste : Pas simplement. Sur ce projet.

Monique SENÉ : Le problème n'est pas que cela dure 20 ans. Si vous voulez caractériser effectivement la géologie, il est clair qu'il faut du temps, bien sûr. Vous ne pouvez pas mettre une partie des déchets par le fond avant 50 ans, cela ne veut pas dire qu'il faut arrêter les études, au contraire, il faut les continuer ; et bien caractériser les choses. Par exemple, comment allez-vous vérifier ce qui se passe à l'intérieur des alvéoles si vous les fermez ? Il y a des choses comme cela qui ne sont pas encore définies. Il y en a d'autres, d'ailleurs.

Quelque chose ne me paraît pas correct : par exemple, quand on parle des entreposages, on dit qu'ils ne peuvent pas être pérennes parce que les colis vont pouvoir être mauvais. Pourquoi ne prend-on pas les colis que l'on va mettre par le fond ? Si les colis en surface s'abîment très vite, pourquoi ceux que l'on va mettre par le fond vont-ils nous faire le plaisir d'aller plus longtemps ? Ce n'est pas possible. Donc, il y a quelque chose qui ne va pas dans la façon dont on définit tout cela.

Au niveau des Commissions locales, il ne faut pas oublier que leur décret d'application date de 2008, il y a la mise en place, mais la mise en place est difficile parce qu'il n'est pas facile d'obtenir des universités la prise en charge de cette discipline pour l'excellente raison que le nucléaire, en particulier les réacteurs, ce n'est plus de la recherche, c'est totalement industriel. Donc, il faut que des cabinets d'experts essaient de se munir de la connaissance pour pouvoir le faire, et ce n'est pas si simple.

Bernard LAPONCHE : Deux choses. Une première par rapport à ce que Beate a dit : cette pluralité de l'expertise en Allemagne est quelque chose de fondamental. En France, il n'y a pas d'Öko Institut. En Allemagne, il y a l'Öko Institut, il y a le Fraunhofer Institut ; ce sont des instituts indépendants. Une région peut prendre l'Öko Institut pour un jugement de caractère officiel, et elle peut en prendre un autre pour un jugement critique par rapport à ce qu'a dit l'Öko Institut. Vous avez donc un foisonnement qui fait la richesse des choses. Je pense que le système français, indépendamment du fait que ce soit CIGEO ou pas, est beaucoup trop figé, c'est-à-dire ASN, IRSN, ANDRA, etc., et tout cela ne vit pas suffisamment. Ce qui pose un problème par rapport à la sûreté en particulier.

La journaliste : Il n'y a pas assez de contradictoires.

Bernard LAPONCHE : Oui, parce que si la sûreté n'est pas contradictoire, elle n'est pas assurée parce que vous allez certifier leurs certitudes, même si les gens font bien leur travail, ce n'est pas une question de qualité personnelle, c'est une question d'organisation

des choses. Cette histoire de l'expertise critique, indépendante, contradictoire, internationale, tout ce que vous voulez, c'est fondamental.

Pour revenir à la discussion d'aujourd'hui, ce que dit Monique sur le fond, c'est que premièrement on a le temps, et deuxièmement il faut le prendre. En gros c'est cela. On a le temps parce que les déchets les plus importants dont on nous dit qu'on va les mettre dans ce trou, ce n'est pas avant 60 ans, donc on peut se dire que l'on pourrait faire des choses intéressantes un certain temps pour tester les choses, et par exemple, tester en vraie grandeur, sans tout de suite se précipiter sur ce projet pharaonique sur 100 ans, en disant que tout est réglé, etc. C'est cela qui est contradictoire. D'une part, on voit bien qu'il y a encore des problèmes, ce n'est pas la peine de se cacher derrière son petit doigt ; on sait très bien qu'on a le temps de les traiter et donc, pourquoi y a-t-il ce forcing pour décider absolument un projet qui finalement est très discuté ? Pour tous les gens qui s'en occupent, il est très discuté. Je crois qu'il faut revoir cette philosophie de politique par rapport aux déchets radioactifs.

La journaliste : Une réponse rapide de Thibaud Labalette de l'ANDRA et ensuite, encore beaucoup de questions nous arrivent par mail et par SMS.

Thibaud LABALETTE : Je voudrais souligner que localement il y a des compétences au niveau régional en matière d'expertise sur les sujets qui nous intéressent et typiquement, les universités de Nancy, par exemple, ont un pôle d'expertise en matière de géologie qui intervient sur le projet CIGEO et regarde les différents aspects liés à l'argile, au creusement, etc.

C'est l'occasion aussi de rappeler que les travaux sur lesquels se fondera la demande d'autorisation de création se fondent tout de même sur un énorme corpus scientifique qui est acquis depuis tous les travaux qui ont été menés par la loi de 91, que nous sommes sur un projet qui prend son temps. Je rappelle que les déchets radioactifs dont nous parlons aujourd'hui ont commencé à être produits avant que je naisse et si CIGEO est autorisé, le premier colis de déchets radioactifs qui serait stocké le serait quand j'aurai 50 ans. L'enjeu est aussi là. La loi de 2006 dit : le sujet des déchets radioactifs est un sujet important, il faut s'en occuper, donc on demande à ce qu'un certain nombre d'actions soient mises en œuvre afin d'aller vers la mise en place de solutions qui permettent de gérer sur le long terme ces déchets radioactifs. Il est très clair que si le dossier de l'ANDRA qui sera remis en 2015 n'est pas estimé complet par nos évaluateurs, nous prendrons le temps de le prolonger et d'apporter les compléments qui seront nécessaires, mais ce n'est pas une raison pour ne pas continuer le travail qui est en cours.

Monique SENÉ : Ce n'est pas pour ne pas continuer, je vous dis que c'est le mettre d'une certaine façon. Quand vous dites que vous avez tout fait depuis 91, excusez-moi, vous avez commencé à faire les études au laboratoire de Bure dans les années 2000. Vous n'allez pas me faire croire qu'en 5 ans vous avez pu avoir des réponses à tout ce que vous vouliez, ce n'est pas possible. La géologie demande du temps.

Thibaud LABALETTE : Oui, d'ailleurs ce temps, nous l'avons pris. Je rappelle qu'avant le laboratoire, il y a eu des forages pour caractériser la roche que l'on étudie aujourd'hui au moyen du laboratoire. Il y a eu un premier temps qui était effectivement le temps de la caractérisation géologique. Maintenant, il y a un deuxième temps en laboratoire qui est de réaliser...

Monique SENÉ : Vous avez eu l'autorisation en 99.

Thibaud LABALETTE : Laissez-moi terminer. Qui est de réaliser dans le laboratoire, en plus de ces essais, des essais qui préfigurent la conception industrielle, ce à quoi pourrait ressembler CIGEO. Nous sommes donc dans des creusements, dans des techniques de mise en œuvre de colis, et tout cela, aujourd'hui, nous sommes en train de le tester et nous l'aurons pour la demande d'autorisation de création. Nous testons même la réalisation des segments qui, je le rappelle, ne seront réalisés que dans les systèmes de fermeture qui viendront bien au-delà de l'étape de l'autorisation initiale.

Juste pour terminer, parce que c'est très important, Monsieur Laponche a dit : c'est un projet pharaonique, on part sur 100 ans, etc. Non. Ce n'est pas du tout ce que propose l'ANDRA. L'ANDRA propose au contraire un projet très progressif, avec des premières alvéoles qui vont être instrumentées puisqu'effectivement il y a forcément une étape où il faut passer de l'étape du laboratoire souterrain à l'étape des premières alvéoles. Les déchets de haute activité dont vous avez parlé, je rappelle que dans le dossier du maître d'ouvrage, l'ANDRA a proposé de constituer une petite zone pilote au démarrage de l'exploitation afin d'avoir 50 années de retour d'expérience avant de commencer à stocker les déchets les plus radioactifs, les plus exothermiques, qui doivent refroidir avant d'être stockés ; et je rappelle qu'entre 2025 et 2075, il y a tout de même 70 000 m³ de déchets de moyenne activité à vie longue qui ont été produits non seulement par les réacteurs actuels, mais également par les réacteurs de première génération en cours de démantèlement, qui sont arrêtés aujourd'hui et qu'il faut bien gérer, donc pour lesquels CIGEO est également conçu.

La journaliste : Je vais vous poser une petite question très brève et ensuite une question plus longue pour laquelle je vous demanderais de m'aider à être un peu synthétique parce que c'est une question très longue.

La première question très brève nous arrive par SMS :

« Si tout s'arrête, quel aura été le coût du projet jusqu'à présent ? »

Peut-on le savoir ? Juste un chiffre.

Thibaud LABALETTE : 1,5 milliard d'euros, c'est le coût de l'ensemble des dépenses relatives au stockage depuis la loi de 91 jusqu'à aujourd'hui. À titre d'ordre de grandeur, sur les autres axes de recherches que sont la séparation/transmutation et l'entreposage, on est à peu près sur des ordres de grandeurs comparables depuis 1991.

La journaliste : Je vais maintenant vous poser une question d'une page et demie que nous pose Thierry Courion*. Je vais tenter d'aller à l'essentiel. Ce monsieur ne peut pas être là parce qu'il travaille ce soir et voudrait nous poser la question de :

« ... la création d'une association locale de pilotage de CIGEO par les citoyens de la région – une autre forme de concertation et de gouvernance –, il en propose un financement par prélèvement de 1 % du montant total du budget avec comme objectif de gérer les activités, les infrastructures, la gestion des logements, les aides aux travailleurs, le suivi du centre, avec une gouvernance interne à cette association qui comprendrait un représentant de CIGEO, un représentant de chaque département, de la région, de la commune, des communes limitrophes, dix représentants de citoyens élus par les autres citoyens. »

Peut-on dire que quelque chose ressemble déjà beaucoup à cela ?

Monique SENÉ : Oui, c'est le CLIS. Dans le CLIS, il y a tout de même la moitié des élus de la région. Ce sont eux qui gèrent un GIE (Groupement d'intérêt économique). D'ailleurs, c'est un des reproches parce qu'effectivement une manne est distribuée et c'est toujours la même chose, c'est pour le développement des communes, mais pas seulement. C'est pour effectivement exercer le contrôle ; disons qu'ils ont des rapports qui leur permettent – ils ont un attaché scientifique – de faire examiner les dossiers par des scientifiques extérieurs. Ils l'ont fait avec des Américains.

La journaliste : Et donc avoir un autre lexique, comme nous en parlions tout à l'heure.

Monique SENÉ : Exactement. Et ils peuvent faire faire des mesures dans l'environnement. C'est aussi une demande : avoir un point zéro de référence.

La journaliste : Une autre question nous arrive par SMS :

« Si l'on ne fait pas CIGEO, on accepte alors de ne pas s'occuper des déchets. Est-ce bien responsable et éthique ? »

Bernard LAPONCHE : Actuellement en France énormément de déchets sont répartis dans des entreposages divers et variés. Il y a ceux de l'ANDRA qui sont à La Hague en Manche, à Moronvilliers, à Soulaines ; ce sont des déchets destinés à rester là parce qu'ils sont de faible activité, mais qui seront tout de même surveillés pendant 300 ans.

Deuxièmement, il y a des déchets qui sont des combustibles irradiés, qui sont dans des piscines auprès des réacteurs. C'est de l'entreposage ; après quelques années, la plupart d'entre eux vont à La Hague où ils sont entreposés puis retraités : du plutonium, de l'uranium appauvri, des produits de fission et des transuraniens qui sont transformés en verre.

La journaliste : Vous êtes en train de nous dire qu'il y a déjà beaucoup de déchets.

Bernard LAPONCHE : Il y a déjà beaucoup de déchets et sur ces déchets actuels, il y a déjà des problèmes, en particulier sur les piscines de combustibles irradiés qui ne sont pas bunkérisées. Nous disons que sur l'état actuel des déchets, que ce soit les déchets résidus des mines, que ce soit certains centres de l'ANDRA, que ce soit les piscines de combustibles irradiés, que ce soit les déchets MOX qui ne sont pas retraités, que ce soit les tonnes de plutonium qui sont stockés à La Hague, il y a énormément de choses à faire pour déjà sécuriser cette situation. Le problème n'est pas ne pas faire CIGEO serait ne rien faire, ne pas faire CIGEO cela voudrait dire mettre d'une part la priorité sur ce qui doit être fait aujourd'hui sur les déchets tels qu'ils sont, dans les entreposages tels qu'ils sont et deuxièmement, poursuivre des travaux ou des recherches, etc., sur la question en particulier de l'entreposage. Ce n'est pas du tout de dire : si l'on ne fait pas CIGEO, on ne s'occupe de rien et tout est fini.

Monique SENÉ : De toute façon, il y a des entreposages, ils sont à Cadarache, ils sont à Marcoule, ils sont à Pierrelatte, ils sont à Tricastin, ils sont à Saclay, ils sont un peu partout, et il y en a sur les sites de centrales. Sur les sites de centrales, il y a aussi des déchets entreposés et qui pour partie peuvent aller à Soulaines ; mais que pour partie.

Je signale que cela est dans l'inventaire de l'ANDRA et que l'on peut effectivement savoir sur son site ce qui se trouve. Ce n'est pas un secret, mais cela montre l'ampleur du problème. Il y a à revoir tout ce qui a été fait. On est en train de reprendre des fosses qui se trouvent en pleine terre à Cadarache et cela demande un gros travail. On revoit aussi de nombreuses choses à AREVA à La Hague, parce que cela a commencé à fonctionner dans les années 66 et un certain démantèlement est en cours. Sur les sites de centrales, il y a également des démantèlements.

Ce qui fait qu'actuellement, compte tenu du fait qu'il manque un certain nombre de sites de stockage, parce qu'ils n'existent pas et il faut les concevoir et parler avec la population, et effectivement l'Autorité de sûreté vient de demander que l'on étudie des entreposages sûrs, qui permettent d'attendre un peu. Parce qu'effectivement, on n'a pas démantelé un certain nombre de réacteurs, et cela pose problème.

La journaliste : Vous vouliez répondre, Thibaud Labalette, pour l'ANDRA.

Thibaud LABALETTE : Pour confirmer qu'effectivement, en France, il y a un plan national de gestion des déchets radioactifs qui se fonde sur l'inventaire national de l'ANDRA et qui vise à mettre à la disposition des filières de gestion adaptées à chaque catégorie de déchets radioactifs, CIGEO, le projet de stockage profond, est une brique de ce dispositif à mettre en place.

Pour souligner le fait que le travail sur le stockage n'exclut pas le travail sur l'entreposage, je rappelle que les différentes installations qui ont été mentionnées sont sous la responsabilité d'un exploitant, sous le contrôle de l'Autorité de sûreté nucléaire, et donc tout cela est contrôlé et s'il y a des travaux complémentaires à faire sur des installations existantes, ils sont demandés.

Ce qui est intéressant dans les exemples qui ont été pris, c'est que l'on a parlé aussi des déchets anciens et l'on a parlé aussi du fait que l'on arrive à une époque où les premières générations d'entreposage arrivent en fin d'exploitation et donc il faut commencer à reconstruire ces installations. Aujourd'hui en France, le seul mode de gestion de déchets radioactifs qui sont produits est l'entreposage. Si le centre de stockage est créé et commence à fonctionner, nos successeurs, les générations suivantes, auront deux solutions complémentaires pour gérer les déchets radioactifs : l'entreposage et le centre de stockage. D'où l'intérêt de tout le travail qui est fait en ce moment autour du projet CIGEO : préparer les étapes qui prépareront la mise en œuvre éventuelle de ce projet afin d'offrir des choix supplémentaires aux générations suivantes dans une perspective de sûreté à long terme puisqu'il ne faut jamais oublier que les entreposages de surface ne sont pas conçus pour assurer la sûreté à très long terme pour les déchets les plus radioactifs.

La journaliste : Nous sommes loin d'avoir épuisé toutes les questions, et j'essaie de varier un petit peu avec cette question de Monsieur le Maire de Joinville qui nous avait été posée lors du débat contradictoire du 30 octobre. Nous n'avons pas pu toutes les prendre.

« Quelle gouvernance afin de coordonner de manière équitable le développement des territoires concernés par le projet CIGEO ? »

Que peut-on répondre au maire de Joinville ?

Thibaud LABALETTE : Je peux donner un premier éclairage. C'est pour l'enjeu du schéma interdépartemental de développement du territoire qui, je le rappelle, est parti du constat qui était de dire : si CIGEO est mis en œuvre, ce sera une grande infrastructure industrielle qui serait réalisée sur le territoire de Meuse et de Haute-Marne, et donc qui devrait s'accompagner d'un certain nombre d'équipements connexes. Il faut construire des infrastructures, prévoir des logements, de la formation. L'accueil d'un projet se prépare.

Il y a deux ans, le gouvernement a pris l'initiative de mettre en place ce schéma sur les deux départements de Meuse et de Haute-Marne et en a confié le pilotage au préfet de la Meuse qui joue un rôle de préfet coordinateur, en association avec les différents acteurs locaux concernés par le projet. Ce projet de schéma est présenté au débat public, une séance du débat y a été consacrée et l'on voit qu'il va être nourri par toutes les expressions qui ont été formulées.

L'étape suivante de ce schéma sera de réfléchir en termes à la fois de programmation, donc concrètement, quelles opérations il faudrait réaliser si CIGEO doit être mis en œuvre : faut-il construire une route à tel endroit, une voie ferrée, etc. ? Et ensuite, comment se prennent ces décisions en termes de gouvernance avec les maîtres d'ouvrage concernés qui peuvent être soit des opérateurs privés soit des collectivités suivant la nature des opérations à réaliser. C'est typiquement un des points débattus avec les acteurs locaux dans le cadre du Comité de haut niveau qui se réunit au moins une fois par an afin de faire le point sur l'avancement du projet sous l'égide du ministre chargé de l'énergie et avec les acteurs du territoire.

Monique SENÉ : Oui, mais nous avons reçu justement les acteurs du territoire et ils n'étaient pas vraiment convaincus que cette concertation avait eu lieu, en particulier ils reprochaient le fait qu'il y ait une instance qu'on appelait l'instance supérieure, et à laquelle ils n'avaient pas accès. Il manquait des comptes rendus afin de savoir ce qu'il se disait dans cette instance et en particulier, ils nous ont fait remarquer quand on leur avait dit qu'on hésitait encore entre savoir si un train pouvait passer à plusieurs endroits ou les routes. Ils nous ont dit d'une façon très claire : d'accord, nous savons bien qu'il y a trois routes, mais qu'a-t-on choisi ? Pourquoi ? Parce qu'en particulier, deux maires de villages de 70 personnes ne voulaient pas que cela passe par chez eux. J'espère que leur demande sera écoutée.

Bernard LAPONCHE : Je pense que c'est vrai, on met de l'argent – ce qui est d'ailleurs discutable, parce qu'on a même mis de l'argent lié à un laboratoire de recherche, ce qui en général ne se fait pas. Les laboratoires de recherche ne sont pas considérés comme des lieux justifiant des compensations. C'était pour anticiper le stockage et certains locaux considèrent que c'était un peu un achat d'approbation. On peut discuter sur l'intérêt ou non d'enfouir des déchets, mais je ne pense pas du tout que pour la région concernée ce soit plutôt un avantage. Je pense qu'il y a d'autres façons de développer une région que d'enfouir des déchets radioactifs et je crains qu'il y ait une tromperie sur les bénéfices que les gens vont tirer de cette installation industrielle.

Thibaud LABALETTE : Je vous invite à visionner à nouveau le débat qu'il y a eu sur le schéma territoire où tous ces points ont été discutés.

Bernard LAPONCHE : Vous me coupez la parole !

Thibaud LABALETTE : Excusez-moi, mais je veux juste indiquer que ce point-là a été largement débattu et que l'on a tout de même le retour d'expérience des centres de stockage existants de l'ANDRA dans l'Aube qui permet d'attester également de l'impact sur un ensemble d'aspects favorables de l'implantation des installations industrielles de l'ANDRA.

Bernard LAPONCHE : Bien sûr, l'ANDRA ne va pas dire le contraire ! Par moment, c'est un peu comique.

La journaliste : Je vais vous poser une question qui nous arrive aussi sur internet.

« Monsieur Laponche peut-il confirmer qu'à son avis il faut tenir compte de l'opinion du public et pas du tout de celle de l'ASN ? »

Je ne pense pas que votre avis soit aussi tranché et manichéen que celui-là. Pouvez-vous nous éclairer là-dessus ?

Bernard LAPONCHE : Oui, par moment, c'est un peu comique. Il est évident qu'il faut tenir compte de l'avis de l'ASN, de l'Autorité de sûreté nucléaire qui va dire par rapport à la sûreté des sites un certain nombre de recommandations. Et il est évident aussi que l'ensemble du public, y compris souvent les experts, n'ont pas tous les éléments par rapport à ces questions très pointues du point de vue technique, donc l'ASN et l'IRSN font du travail.

Mais il faut que les pouvoirs publics tiennent compte aussi de l'avis du public. Je ne pense pas que le public soit aussi concerté, aussi content et aussi favorable à ce projet que ce que veut bien dire l'ANDRA. C'est normal que vous le disiez, je ne vous en veux pas, c'est votre projet, mais il y a un équilibre à faire entre d'une part la discussion sur les questions scientifiques, techniques et sur les questions éthiques qui ne relèvent pas ni de l'ANDRA ni de l'ASN ni de l'IRSN, qui relève vraiment d'une discussion citoyenne. Ce n'est pas compris dans ce pays. Il y a des questions qui ne sont pas des questions relevant de l'Autorité de sûreté ou de l'IRSN ou des experts ou je ne sais quoi, c'est vraiment : que pense la population par rapport à ces questions ? Si elle s'exprime et qu'elle donne un avis, nous sommes en République et donc, la démocratie doit tenir compte de ces avis. Il y a un équilibre entre un certain nombre de choses, ce qui a été dit tout à l'heure, un équilibre entre des questions qui sont de caractère scientifique et technique, qui sont discutées dans une certaine enceinte qui peut être publique, et des questions qui sont de caractère beaucoup plus général, et trop souvent, on marche dessus. C'est-à-dire, on dit : la bonne solution c'est cela, et on y va. C'est un peu ce qui se passe par rapport à ce projet : il y a un peu le rouleau compresseur pour le faire, et Monsieur a raison, il faut un équilibre entre les avis scientifiques et techniques d'un côté et l'ASN est tout à fait respectable dans ce domaine, et le public.

La journaliste : Quelqu'un nous demande :

« Le public ne peut pas seul décider. Que dit l'Autorité nucléaire ? »

Peut-on le dire de façon assez concise et ramassée ?

Bernard LAPONCHE : Comme pour un réacteur, le projet CIGEO va être examiné par les experts de l'IRSN, et ensuite, des groupes permanents vont l'examiner. Ils pourront demander des modifications ou décider, par exemple, que tel ou tel type de déchets ne peut

pas être admis dans CIGEO pour telle et telle raisons. Donc, il y aura vraiment un contrôle de ce type.

Ce que l'on disait, un contrôle de ce type, c'est bien aussi s'il est fait par des experts ou des organismes extérieurs à l'appareil officiel parce que cela permet d'avoir des discussions contradictoires, c'est normal.

La journaliste : Une question posée par le CEDRA :

« C'est choquant de voir que les populations de la région de Bure ne sont pas représentées ce soir. Pourquoi ? »

Qui peut répondre à cela ?

Barbara REDLINGSHÖFER : Je vais répondre en tant que représentante de la CPDP. Ce débat contradictoire ce soir est justement pour la population locale. Elle a l'occasion ce soir de s'exprimer par mail, par SMS et autre, et ensuite, bien sûr, Madame Sené, en tant que vice-présidente de l'ANCLI, en quelque sorte, qui représente aussi une partie de la population locale concernée.

Bernard LAPONCHE : On voit bien que c'est un peu insuffisant.

Monique SENÉ : C'est par délégation, mais je ne suis pas... bien que je connaisse le sujet, je ne suis pas...

Bernard LAPONCHE : Ce n'est même pas par rapport à toi. Il faut qu'il y ait quelque chose de réel par rapport au public.

Monique SENÉ : Je ne suis pas locale. Et je comprends la frustration des locaux.

La journaliste : Vous êtes en train de dire que le débat sur internet ne remplace pas le débat sur place, nous en sommes bien conscients.

Thibaud LABALETTE : En Meuse/Haute-Marne, les gens sont attachés aussi à la presse locale, etc., et je souligne qu'il y a un lien en travers du débat via les articles publiés chaque semaine avant le débat et qui sont lus ; nous avons des retours au niveau local sur ce point-là, qui permettent aussi d'apporter un ensemble d'éléments. Ce dont je peux témoigner, par exemple, ce week-end, nous avons accueilli 150 personnes de Meuse/Haute-Marne sur le site du laboratoire pour visiter les galeries souterraines et il y a un réel intérêt pour les différents sujets dont on parle en ce moment.

Je trouve que l'on parle beaucoup ce soir d'expertise, que ce soit au niveau des différentes instances de l'État, d'expertises pluralistes, etc., mais je peux aussi témoigner que lorsque je vais en Meuse/Haute-Marne, que je rencontre des maires qui suivent ce projet depuis ses tout débuts, depuis 20 ans, ils entendent les différents avis, ils écoutent ce que dit l'ANDRA, ils écoutent ce que disent les différents intervenants, et ils ont des questions extrêmement précises, de très bon sens et très pointues sur les sujets sur lesquels nous travaillons. Pour prendre un exemple, et aussi pour montrer que nous essayons d'associer également les riverains de ce projet, nous avons bien entendu, et il y a eu de nombreuses expressions à travers du débat public, l'attention qu'apportent les gens du territoire à la qualité des eaux sur le site actuel. L'ANDRA a mis en place un dispositif de surveillance afin d'établir un état initial des eaux de surface du site. L'initiative que nous avons prise et qui pourrait être élargie

à d'autres domaines de CIGEO, c'est outre l'ensemble des experts qui connaissent ces différents sujets, nous avons également invité des représentants du territoire très proche, des associations, des entreprises qui sont implantées très localement, même des riverains, des habitants de la zone, nous les avons invités pour venir discuter avec eux : pour vous quels seraient les paramètres importants à surveiller ? L'idée est de nous aider aussi à concevoir le dispositif de surveillance, qui outre les exigences réglementaires, qu'attendent les gens concrètement ? Nous avons eu une première réunion, un échange qui a été assez intéressant, et nous allons continuer cette démarche.

Je peux aussi rappeler que le Comité local d'information et de suivi organise très périodiquement des concertations sur le sujet, des débats. Il a mis en place différentes commissions sur la réversibilité, sur l'implantation, sur la santé et l'environnement qui sont également des lieux d'échanges et de travail afin aussi de permettre aux acteurs locaux de s'exprimer sur le projet.

Ce que je veux absolument dire ce soir, c'est que la concertation sur le projet CIGEO ne se limite pas à un débat public en 2005/2006 et un débat public en 2013. Madame Sené l'a bien dit en introduction, l'enjeu est : comment assure-t-on la concertation sur la durée ? La concertation se fait sous de multiples formes depuis les gens qui viennent visiter, qui viennent vous poser des questions et qui vous regardent dans les yeux en disant : est-ce que je crois ou pas à ce que vous dites ? Je suis très respectueux des gens qui viennent nous voir, qui font la démarche de passer du temps à regarder ce que l'on fait en matière de géologie, en matière de sûreté, en matière d'insertion du projet. Le but n'est pas de les convaincre à la fin, mais de leur donner les outils afin qu'ils se fassent leur propre opinion. Ce qui m'a frappé lorsque je vais à ces réunions pour présenter le projet, c'est que ce sont vraiment des moments d'échanges très intéressants avec les acteurs locaux, avec des questions de bon sens qui viennent du territoire.

Monique SENÉ : Je voudrais dire que les acteurs locaux, c'est très important, mais il ne faut pas oublier que toutes les commissions locales, donc le pays entier est concerné et il est absolument indispensable qu'on ne fasse pas peser sur une seule région le poids de déchets. Au niveau de l'ANCCLI, c'est une absolue nécessité. Parce que vous avez les transports, vous avez de nombreuses choses, et honnêtement, cela vaut la peine de discuter à fond de ce problème de déchets. Ils existent, nous sommes bien d'accord, mais cela ne signifie pas qu'il faut faire n'importe quoi avec.

La journaliste : Avant de rendre l'antenne puisque nous arrivons à la conclusion de cette émission, je me fais aussi l'écho des coups de griffes et des coups de gueule. Michel Guéritte nous a dit par mail :

« Comme je l'ai imaginé, finalement ce soir on ne parlera pas de la gouvernance de CIGEO, de toutes ces entités bidon où l'on retrouve les mêmes personnes. »

Ce n'est pas vraiment une question, c'est une opinion dont je me fais l'écho.

Bernard LAPONCHE : De quoi parle-t-il ? Je n'ai pas bien compris.

La journaliste : Nous n'avons pas parlé ce soir, d'après ce monsieur, de la gouvernance de CIGEO et des entités bidon.

Bernard LAPONCHE : Qu'est-ce les entités ?

La journaliste : Je n'en sais pas plus. C'est un message très bref qui nous parvient. Je vous le lis aussi succinctement qu'il arrive.

Bernard LAPONCHE : Nous saluons le porteur de cette question.

La journaliste : Et nous saluons tous nos internautes que nous remercions beaucoup d'avoir participé depuis neuf débats. Nous avons reçu beaucoup de questions, nous avons essayé de nous en faire l'écho chaque fois le plus possible.

Je tiens à rappeler que toutes les questions qui n'ont pas été traitées ce soir, comme les autres fois trouveront leur réponse sur le site de la façon la plus contradictoire à la fois par le maître d'ouvrage et aussi par les experts indépendants qui veulent bien nous prêter leur concours.

Pour terminer tout à fait ce neuvième débat, je repasse la parole à Barbara Redlingshöfer, membre de la Commission Particulière du Débat Public consacré à CIGEO.

Barbara REDLINGSHÖFER : Merci. Je tiens d'abord à remercier tous les intervenants à ce débat contradictoire et également le public qui a posé les questions et donné son avis. C'était un débat assez riche. Je retiens qu'en gros, deux ordres de questions ont été traités.

D'une part, je pense que le maître d'ouvrage a eu connaissance d'une série de propositions et d'éléments très concrets, donc il y sera invité à les considérer, en tout cas pour les suites du débat, notamment pour le suivi – cela a été un mot fort qui est sorti tout au long de cette discussion.

D'autre part, une série de questions qui vont au-delà du projet CIGEO même : nous avons beaucoup discuté de l'expertise, comment organiser une expertise pluraliste. Ce sont également des éléments qui vont trouver une place dans notre compte rendu de débat public pour ce projet CIGEO.

Je rappelle rapidement le calendrier. Le public peut encore poser ses questions et formuler un avis jusqu'au 15 décembre, dernier délai minuit. Ensuite, la CPDP aura deux mois pour finaliser son compte-rendu. Donc, rendez-vous le 15 février pour la restitution des éléments de ce débat public CIGEO.

Merci beaucoup.

Bernard LAPONCHE : Et je vous conseillerais qu'il y ait un vrai débat public juste après.

La journaliste : Merci, nous allons le conseiller.

Monique SENÉ : Merci beaucoup.

La journaliste : Merci à nos invités de ce soir, merci aussi aux internautes qui ont participé à ce dernier débat. Un débat, je vous le rappelle, que vous pourrez retrouver sur le site de la Commission Particulière du Débat Public consacré au projet CIGEO.

Merci et bonne soirée.